



Délégation aux collectivités territoriales

OFFRES DE 2 STAGES

RÉFÉRENCE DE L'OFFRE : **DIPD-CT-SEPT23**

TEMPS PLEIN - DURÉE DE 6 MOIS À COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2023

Structure d'accueil :

La délégation du Sénat aux collectivités territoriales et à la décentralisation est composée de **46 sénateurs** désignés à la proportionnelle des groupes politiques de manière à assurer une représentation équilibrée des commissions permanentes. Elle est chargée **d'évaluer** les conditions de l'application locale des politiques publiques intéressant les collectivités territoriales. Elle est également chargée de veiller au respect des principes de la **libre administration** et **d'autonomie financière et fiscale** des collectivités ainsi qu'à la compensation financière des transferts de compétences et de personnel.

La délégation a par ailleurs reçu compétence pour l'évaluation et la simplification des normes applicables aux collectivités territoriales, en liaison avec le conseil national d'évaluation des normes applicables aux collectivités territoriales (CNEN).

À ces fins, elle procède à des auditions, élabore des rapports d'information, propose des débats en séance publique. Ces travaux revêtent un caractère essentiellement évaluatif et donnent lieu à des propositions d'adaptation du droit en vigueur.

La délégation du Sénat aux collectivités territoriales assure enfin le support de la Cellule d'Information et de Réponse sur les Collectivités (CIRCÉ).

Elle est assistée par un secrétariat, intégré à la direction de l'Initiative parlementaire et des Délégations (DIPED), et composé actuellement de quatre administrateurs, d'un administrateur-adjoint, d'une assistante de direction et de trois chargés de missions (stagiaires).

Descriptif des stages proposés :

Au sein du secrétariat, les stagiaires seront chargés de contribuer aux travaux de contrôle et d'évaluation des politiques publiques. Ils auront, notamment, à participer à l'organisation et à la tenue des auditions ainsi qu'à la réalisation de supports de communication. Ils pourront aussi rédiger des notes documentaires et/ou d'analyse juridique et effectuer des travaux de recherche sur certains dossiers, notamment en matière de simplification des normes. Ils participeront également à la rédaction de comptes rendus de réunions.

Dans ces conditions, ils auront la possibilité de découvrir le rôle d'une instance spécifique du Sénat, représentant les collectivités territoriales en vertu de l'article 24 de la Constitution, de contribuer à son fonctionnement et d'enrichir leur culture juridique et institutionnelle.

Ces stages pourront débiter dès le 1^{er} septembre 2023.

Ces stages sont d'une durée **de six mois**, en fonction des disponibilités des candidats. Ils s'effectueront à **temps plein** (35 h par semaine), des aménagements étant cependant possibles pour permettre aux étudiants de satisfaire en tant que de besoins aux exigences liées à leurs cursus universitaires¹.

Dispositions financières :

- gratification selon la réglementation en vigueur,
- remboursement des frais de transport selon la réglementation en vigueur (50% de l'abonnement mensuel),
- accès au restaurant du personnel (tarif interne)

Profil recherché :

- Étudiant en Master I ou II ou prépa-concours de Sciences Po ou universitaire ou Master I ou II de droit public ou collectivités territoriales ;
- Détenir de solides connaissances en droit public, avoir le goût des questions juridiques et de l'analyse des politiques publiques ;
- Posséder un esprit de synthèse et de bonnes qualités rédactionnelles ;
- Être disponible, apte au travail en équipe et réactif ;
- Respecter la confidentialité sur les travaux effectués.

Pendant la durée de leur stage, les stagiaires sont soumis aux mêmes règles que les membres du personnel du Sénat concernant la discrétion professionnelle, la neutralité, la circulation, la sécurité et la tenue.

Candidatures :

Les candidats ont jusqu'au 30 juin 2023 pour transmettre leur CV, accompagné d'un relevé des notes obtenues au dernier diplôme ou examen, et d'une lettre de motivation à l'adresse suivante : stages@senat.fr en indiquant la référence de l'offre : DIPD-CT-SEPT23

En cas de besoin, la direction des Ressources humaines et de la Formation peut être contactée par téléphone au 01.42.34.20.89.

¹ Les stages à temps partiel sont parfois difficilement compatibles avec le rythme particulier de l'activité parlementaire.